

Condamné, un chef mafieux serbe a pu quitter la Suisse

VAUD. L'obtention d'un sauf-conduit avant procès a permis à un individu de rentrer dans son pays. Explications.

Pas de prison pour le chef présumé d'un gang serbe voleur de tonnes de cuivre, pourtant condamné la semaine passée par le Tribunal criminel de Vevey. S. s'est présenté devant les juges vaudois avec un sauf-conduit accordé par la justice. Ce document lui garantissait de ne pas être arrêté, ni pendant le procès qui a vu sa condamnation à 6 ans de détention pour vol en bande et par métier, ni à son terme. Il est donc ressorti du tribunal

«Favoriser la manifestation de la vérité»

Le généticien français Laurent Ségalat, condamné pour avoir tué sa belle-mère en 2010, avait aussi bénéficié d'un sauf-conduit lors de son procès. Son avocat, Stephan Disch, constate que ce procédé, accordé par une autorité judiciaire, est méconnu.

«Cela permet notamment d'éviter un procès par défaut, si un accusé préfère rester dans son pays, d'où il ne peut être extradé, souligne Me Disch. On préfère ainsi favoriser la manifestation de la vérité, où chacun peut s'exprimer ouvertement.»

pour retourner en Serbie. Sans ce laissez-passer, il ne se serait pas présenté devant la justice suisse.

Selon les juges, sa culpabilité est pourtant «extrêmement lourde». L'homme, impliqué dans vingt cas de vol de cuivre, «dirigeait les opérations, dési-

gnait les entreprises cibles et organisait l'écoulement du butin». Son avocat n'est pas de cet avis. Me Jean Lob demandera un nouveau sauf-conduit, offrant la même impunité, lorsque le cas de son client sera examiné par le Tribunal cantonal. Il a en effet fait ap-

pel, car il estime que le jugement de Vevey repose sur des éléments non retenus contre lui au terme de l'enquête. «J'irai jusqu'au Tribunal fédéral et même à la Cour européenne de Strasbourg s'il le faut», conclut l'avocat. Une fois tous les recours épuisés, son client sera arrêté dès qu'il sortira de son pays. Car il n'est pas certain que la Serbie applique la sentence suisse.

Rarement utilisé, un sauf-conduit est délivré pour un temps donné, notamment quand un prévenu est expulsé et ne peut donc revenir en Suisse sans un document l'y autorisant pour quelque temps. -CHRISTIAN HUMBERT/FNT

20 secondes



Pluie d'oppositions

LAUSANNE. La mise à l'enquête du projet de Musée des beaux-arts a donné lieu à 186 oppositions. Le chiffre a été communiqué jeudi par la plateforme muséale.

Place aux Gitans

JURA. Après les refus de plusieurs communes, le Canton a trouvé une solution provisoire pour accueillir les gens du voyage. Ceux-ci s'installeront à la sortie de Delémont.



Des villages qui craignaient pour leur établissement sont soulagés. -KEY

Huit classes font une école

FRIBOURG. Le Grand Conseil a approuvé jeudi, à 47 voix contre 40 oppositions et 3 abstentions, un amendement dans le cadre de la révision totale de la loi scolaire. Il s'agit d'une victoire pour les communes. Il suffira de huit classes pour constituer un établissement scolaire, au lieu des dix souhaitées par le Conseil d'Etat. Cela évitera ainsi à certaines localités de

Le pédophile voit sa peine alourdie

LAUSANNE. La Cour d'appel du Tribunal cantonal vaudois a condamné à 10 ans de prison le «pédophile de Gland». Le sexagénaire, qui avait notamment abusé d'une fillette de 11 ans dans un local technique, en avril 2011, avait écopé de 9 ans en première instance. Son internement a été confirmé. Les raisons du verdict ne sont pas encore

connues, mais la défense a déjà prévu de recourir au Tribunal fédéral. A l'audience de mardi, le pervers genevois avait une nouvelle fois contesté la thèse du viol. Sa maladie le rendrait incapable d'un tel acte. Son avocate avait réclamé 3 ans et des mesures thérapeutiques en milieu carcéral. Le procureur, lui, avait requis 11 ans de prison. -ATS/LMO

Repérer les taxis «pirates»

L'Association des chauffeurs de taxi lausannois a accepté mercredi le principe d'un macaron officiel posé sur le pare-brise. Le but? Que le client puisse reconnaître les véhicules qui ont la licence pour travailler à Lausanne des «pirates». Ce procédé devrait faire son apparition d'ici à décembre. Par ailleurs, les chauffeurs salariés ont réclamé une amélioration de leurs rémunérations.

Char sur un site de paintball

LUTRY (VD). Le véhicule blindé vendu 25000 fr. sur le web («20 minutes» du 13 mai) par un Grison a trouvé preneur. La société Cobalt Project l'a acquis pour un prix bien moindre et vient de l'installer sur une de ses zones de jeu, près de Lausanne. «Notre base accueille dès la rentrée l'entraînement d'unités gouvernementales, grâce à notre partenaire spécialiste dans la formation tactique au niveau international», selon Adrien de Meyer, directeur.

Le blindé de 9 tonnes servira aussi à des entraînements. -DR

